
Compte Rendu – COPIL élus – Flesquières – 15 juin 2022

Réunion le 15 juin 2022 ; Débutée à 18h40 ; terminée à 20h30

Présents : Mme La Maire (Mme Lamouret) et 5 conseillers/adjoints : M Journet, M. Leloir, M. Drain, M. Ringeval, M. Da Cunha

Représentants WEB : Nicolas BLAIS, Django MAZARS et Quentin DESCOURTIEUX

Objectifs du rendez-vous : Partager les avancées techniques des dossiers, échanger sur les étapes à venir et leur calendrier, répondre aux questions du COPIL élus

Points à l'Agenda :

- Carte des contraintes
 - WEB Energie rappelle les contraintes identifiées lors de la phase d'étude du projet du point de vue technique et réglementaire, mais aussi du point des riverains interrogés dans le cadre des ateliers de concertation.
- Variantes et implantation finale des turbines (adaptation aux contraintes et attentes du Conseil Municipal, riverains)
 - WEB Energie commente et compare les variantes de projet envisagées, au regard des contraintes identifiées. Au terme de l'analyse la variante retenue est celle qui présente le moindre impact.
- Conclusions du rapport acoustique
 - WEB Energie présente les conclusions du rapport acoustique, les émergences attendues et le plan de bridage envisagé afin de respecter les seuils réglementaires.
- Carnet de photomontages
 - WEB présente aux membres du COPIL les photomontages de la variante retenue.
- Mesures d'accompagnements : aménagements paysagers
 - Sur la base des photomontages, WEB Energie indique les zones d'habitations potentiellement les plus exposées à la vue sur le projet. La société indique les solutions envisageables pour un traitement paysager des vues concernées (depuis les pavillons situés autour du cimetière de Flesquières, et depuis deux pavillons situés à Havrincourt).
- Etapes à venir pour les dépôts des dossiers DAE
 - WEB Energies prévoit de finaliser le dossier de demande d'autorisation pour le mois de septembre 2022, un résumé non-technique (RNT) du projet sera alors envoyé en mairie de Flesquières ainsi que des communes riveraines.
- Questions/Réponses des membres du COPIL à WEB Energie du Vent

➤ **Les questions et remarques :**

- Vous dites que les éoliennes ne peuvent être alignées afin d'optimiser la production, mais à Cantaing elles sont bien en ligne. Pourquoi ?
 - ➔ Les éoliennes de Cantaing sont alignées perpendiculairement au vent dominant (Sud-Ouest). L'effet de sillage est moins dérangeant dans cette configuration. Cette configuration n'est pas possible à Flesquières, compte tenu de la taille de la zone d'étude et des autres contraintes identifiées.
- La journée, à certains moments, on entend bien les éoliennes du parc Flesquières 1.
 - ➔ La réglementation a changé récemment et permet aux riverains de signaler des moments particuliers où la gêne sonore est forte. L'exploitant est ensuite dans l'obligation de renforcer les contrôles acoustiques dans les conditions où les éoliennes se font entendre.
 - ➔ Le dernier rapport de contrôle acoustique sera transmis au conseil municipal. Il apparaît que le rapport porte sur les vents de secteur sud-ouest considérés par le bureau d'étude comme représentatif de l'environnement sonore de Flesquières. Une analyse complémentaire va être demandée au prestataire (GAMBA acoustique) pour estimer les émergences pour les vents de Nord-nord-est, si nécessaire de nouvelles mesures seront réalisées pour vérifier que les émergences sont bien respectées dans les conditions climatiques indiquées par les riverains.
- Ou sera raccorderé le parc des Bosquets ?
 - ➔ La solution de raccordement n'est définitive qu'après autorisation d'un projet. Les 2 options actuelles sont sur le poste source de Chevalet 2 ou celui de Premy. ENEDIS proposera la meilleure solution de raccordement lors de la demande de Proposition Technique et Financière (PTF) après la délivrance de l'autorisation environnementale.
- Concernant les mesures paysagères présentées :
- Le chemin derrière le cimetière de Flesquières n'est pas très large, les arbres seraient plantés sur le chemin ou sur les parcelles privées à côté ?
 - ➔ Sur les parcelles, en accotement du chemin, WEB Energie va se rapprocher des propriétaires/exploitants pour obtenir les accords fonciers nécessaires).
- Pour les lumières nocturnes, toujours pas de solution ?
 - ➔ Si, mais hélas toujours à l'essai. En revanche, WEB Energie propose de prendre l'engagement d'équiper le site d'un balisage « circonstancielle » dès que la réglementation le permettra (et non pas l'imposera).
 - ➔ Concernant Flesquières 1, WEB Energie vérifiera si des coupelles sont en place sur le balisage des éoliennes existantes. Vérifications en cours.
- Commentaire suite présentation des mesures paysagères (M. Dacunha): Est-il possible de mettre des mesures pour le premier parc ? La remarque concerne les habitations situées au Nord du village entre la D89 et la D92 et qui ont une vue sur les éoliennes du parc des Portes du Cambrésis.
 - ➔ WEB Energie va étudier les vues citées pour voir ce qu'il est possible de faire en termes d'aménagement paysager à l'identique des solutions présentées pendant la réunion.

- Quand est-ce que les mesures d'accompagnement du projet peuvent arriver ?
 - ➔ Dès l'autorisation définitive du parc WEB Energie peut mettre en œuvre les mesures prévues. Elles devront toutes être engagées au plus tard à la mise en exploitation du projet.
- Concernant les 400€/an sur les factures d'électricité, comment cela fonctionne quand seule la E14 sera opérationnelle ?
 - ➔ C'est une mesure au pro rata, dont 100€/an/compteur.
- Comment fonctionne la mesure de compensation de la facture d'électricité de 400€/an ?
 - ➔ WEB met actuellement en place une offre de distribution d'électricité dédiée aux habitants riverains de ses projets car il est logique de distribuer l'énergie produite localement directement aux habitants.
- Remarque du Comité : Mais cela implique que tout le monde accepte de changer de fournisseur. Ce qui ne sera pas forcément le cas.
 - ➔ En effet, pour les personnes ne souhaitant pas souscrire à cette offre spécifique, une solution de type chèque énergie devra être mise en place.
- Et après les 25 ans de service des éoliennes, les aides continuent ?
 - ➔ Les aides continueront tant que le parc éolien projeté sera en service sur la . Si le parc est amené à être reconduit, alors les mesures d'accompagnement continueront également.
- Et est-ce qu'on peut acter l'aide des 400€ sur papier ?
 - ➔ La mairie a déjà reçu l'engagement de WEB Energie portant sur les mesures élaborées lors de la concertation publique.
- Et cette aide, c'est par foyer ou par compteur ?
 - ➔ Cela sera par compteur.
- Concernant la base vie, ou sera-t-elle ? car il y a une inquiétude dans le village. Pour le premier parc, le rouleau compresseur avait plusieurs fois traversé le village sans être sur un porte-char ce qui est interdit (vidéo de preuve à l'appui). La société DESCAMPS n'a pas été professionnelle du tout.
 - ➔ Pour DESCAMPS, WEB Energie prend note de la remarque. Après vérification, il apparaît que la société Descamps disposait bien d'une dérogation valable les autorisant à circuler sans porte-chars lors du premier chantier. L'interdiction de circuler dans le village sans porte char sera donc ajouter au cahier des charges de consultation des entreprises, sans dérogation possible.
 - ➔ Par ailleurs, WEB Energie se rapprochera de nouveau de M. Dacunha pour réévaluer les dégâts signalés.

- ➔ WEB Energie rappelle également la charte chantier (présentée plus bas dans ce compte rendu) discutée plusieurs fois durant les autres ateliers et réunions de COPIL dans laquelle il est stipulé qu'aucun engin ne pourra traverser le village s'il n'est pas sur un porte-char.
- ➔ Pour la base vie, des discussions sont en cours avec l'AFR pour la plateforme à betterave.

- Pour revenir sur la phase chantier, il n'y a aucuns problèmes pour traverser le village avec des engins de chantier, mais uniquement sur porte char. L'Eglise est sur pilotis et cela peut sérieusement l'abîmer.

- Ou sera la base vie pour la E14 ?
 - ➔ Si les deux chantiers sont réalisés en même temps, la base vie sera la même que pour les trois éoliennes du Bosquets, les engins devront être transportées systématiquement sur porte-chars à travers le village.
 - ➔ Si les dates des chantiers sont différentes, alors une plateforme sera installées à proximité immédiate de l'éolienne E14.
 - ➔ Pour une liste à définir conjointement de bâtiments jugés fragiles, comme par exemple l'Eglise, WEB Energie propose de réaliser un constat d'huissier avant/après chantier pour constater d'éventuels dégâts.

- Le Poste de livraison situé sur la parcelle du CCAS fera-t-il l'objet d'une redevance ? et de combien ?
 - ➔ La parcelle du CCAS touchera 2,500€/an pour le PDL. Le montant de la redevance du PDL est divisé en 2 car il y a un exploitant.

- Qui sont les propriétaires et exploitants ayant une éolienne ?
 - ➔ Pour le Parc des Bosquets :
 - E 11 : Propriétaires/exploitants :
 - M Leveugle
 - M Malderet
 - E 12 : Propriétaire/exploitant :
 - M Carron
 - E 13 : Propriétaires :
 - M Dumont
 - CCAS
 - Exploitants :
 - M Ringeval
 - M Senechal

- Pour l'Extension du Parc des Portes de Cambrésis :
 - E 14 : Propriétaires :
 - M Delabre
 - M Coquelle

Exploitant :
-M Delabre

- Est-ce que vous avez des craintes particulières concernant la validation des deux dossiers ?
➔ WEB Energie indique être confiant, car le projet retenu est solide et prend en compte les conclusions de l'étude environnementale ainsi que les préconisations du COPIL . Toutefois il est possible que le projet fasse l'objet d'un recours.
- La couleur des éoliennes peut-elle être modifiée ?
➔ En France la couleur est définie par l'Etat donc pas de changements possibles. En Allemagne, le mat peut être peint en dégradé de vert. En France, le balisage lumineux blanc (diurne) remplace les bandes rouges peintes sur les pales dans d'autres pays.



COPIL élus n. 3 à Flesquières pour le projet de Parcs Eoliens

Extrait de la Charte Chantier qui stipule spécifiquement les engagements de WEB Energie pour ce projet

LES ENGAGEMENTS ISSUS DE LA DÉMARCHÉ DE CONCERTATION

Lors des différents rendez-vous de la concertation, plusieurs propositions ont été formulées et retenues pour donner lieu à une charte d'engagements de la part du porteur de projet.

W.E.B Energie du Vent, en tant que maître d'ouvrage, coordonnera les entreprises prestataires qui interviendront sur le site **et restera l'interlocuteur unique de la mairie de Flesquières.**



Un numéro vert sera mis en place pour répondre aux questions et permettre à la commune de signaler tout manquement aux engagements. Des référents, clairement identifiés, s'assureront de ces échanges.

→ **Interlocuteur W.E.B Energie du Vent:** Emeline BECK, Chef de chantier et d'exploitation

→ **Interlocuteurs de la Commune de Flesquières:** Billy JOURNET, 1^{er} adjoint au maire accompagné d'un riverain de la commune volontaire (à désigner)



L'utilisation de porte-chars sera obligatoire pour tout engin de chantier amené à traverser la commune de Flesquières.



Un cahier des charges rappelant les obligations et pénalités financières applicables en cas de manquement sera remis par W.E.B Energie du Vent **à l'ensemble des entreprises prestataires** qui interviendront sur la commune.



Une information régulière sera transmise pendant toute la phase chantier. W.E.B transmettra à la mairie de Flesquières les dates précises des différentes phases du chantier ainsi que toute autre information relative au chantier. La municipalité de Flesquières relayera ces informations sur le site internet de la mairie.

Proposition de calendrier prévisionnel pour le déroulement des prochaines étapes du projet (Elaboré par WEB Energie sous réserve des disponibilités du réseau à la date d'autorisation du projet).

